

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Etienne Räss – Evitons l'enfer des délais dans les réponses aux interventions parlementaire :
faisons appel au SIEL !

Rappel de l'interpellation

Cette interpellation vise à s'assurer que les outils modernes de gestion dont l'Etat est en train de se doter puissent également permettre une maîtrise des délais dans les réponses apportées aux interventions parlementaires.

Lors de sa séance du mardi 1^{er} novembre 2016, notre Grand Conseil adoptait l'exposé des motifs et projet de décret (315) accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'036'200.00 pour le renouvellement du Système d'Information Exécutif et Législatif (SIEL). Le traitement de cet exposé des motifs et projet de décret en plénum a été plutôt rapide, vu qu'il a été adopté à l'unanimité lors des deux débats consécutifs. Le calendrier de la mise en œuvre du projet, appelé " Bleu SIEL ", devrait l'être tout autant, vu que les travaux à ce sujet sont apparemment déjà en cours.

Il serait cependant nécessaire de ne pas oublier la mise en garde, ou plutôt le souhait, de mon collègue de parti, l'ex-député Martial de Montmollin, qui demandait à ce que l'élaboration du projet prenne en compte les utilisateurs et à ce que les député-e-s soient consulté-e-s sur leurs attentes.

Parmi ces attentes, il y a justement celles, fixées à l'administration et au Conseil d'Etat via la Loi sur le Grand Conseil, de tenir les délais dans les réponses et rapports apportés aux interventions parlementaires des député-e-s. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ces attentes sont parfois bien déçues, vu que certaines de ces interventions ne reçoivent leur réponse que bien des années plus tard !

La refonte du système SIEL devrait donc prévoir dans son développement les indicateurs temporels nécessaires au suivi d'une intervention parlementaire. Il s'agirait dans le futur système de disposer de l'information, partagée entre l'ensemble des parties prenantes, de l'état d'avancement du traitement des interventions, à partir de l'instant où elles sont déposées et jusqu'au traitement final, en passant notamment par les services de l'Etat, le Conseil d'Etat et leur retour au Grand Conseil. Le traitement des interventions en gagnerait en clarté et les éventuels retards pourraient ainsi facilement être identifiés, voire évités.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat et le remercie par avance pour ses réponses.

- 1. La mise en place du projet Bleu SIEL se déroule-t-elle comme prévu ? Où en sont les travaux ?*
- 2. Les instances du projet prennent-elles bien en compte les besoins des député-e-s ? Qui en sont les représentant-e-s et ont-ils (elles) déjà pu exprimer leurs attentes ?*
- 3. Est-il prévu de mettre en place un suivi rigoureux des délais de traitement des interventions parlementaires dans le déploiement du projet Bleu SIEL ?*
- 4. Si non, quels sont les éléments qui empêcheraient d'effectuer un suivi temporel à toutes les étapes du traitement des interventions ?*

Souhaite développer.

(Signé) Etienne Räss

Réponse du Conseil d'Etat

PREAMBULE

En préambule, le Conseil d'Etat tient à réaffirmer sa volonté d'associer étroitement le Grand Conseil à l'élaboration d'un système d'information qui concerne aussi bien le pouvoir exécutif que le pouvoir législatif. Il est d'autre part conscient que le système actuel (" ANTILOPE ") n'est pas en mesure de fournir aux député-e-s un suivi aisé des interventions parlementaires, lacune qui sera corrigée avec " SIEL ".

REPONSES AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATION

1. La mise en place du projet Bleu SIEL se déroule-t-elle comme prévu ? Où en sont les travaux ?

L'avancement du projet se fait pour l'heure selon la planification prévue ; si les efforts se sont portés en premier lieu sur le composant dit RSV (actes législatifs), les préparatifs pour le composant dit " Core SIEL " - le cœur du système - vont bon train, l'année 2018 étant pour ce dernier celle qui correspond au plus gros investissement en charge de travail pour les services métiers pris dans leur ensemble. Il est encore prématuré d'évaluer si le projet connaîtra ou non un retard, mais dans l'affirmative, il ne devrait pas excéder quelques mois.

2. Les instances du projet prennent-elles bien en compte les besoins des député-e-s ? Qui en sont les représentant-e-s et ont-ils (elles) déjà pu exprimer leurs attentes ?

Les besoins des député-e-s sont dûment pris en compte (durant la phase d'identification des besoins qui est achevée) et le groupe de député-e-s utilisateurs, désignés à la séance de la CTSI du 21 novembre 2017, sera mis à contribution tout au long des opérations afin de valider les détails des développements concernant ces besoins. Le Secrétaire général du Grand Conseil supervise la coordination, étant membre à part entière du comité de pilotage chargé de la conduite du projet

3. Est-il prévu de mettre en place un suivi rigoureux des délais de traitement des interventions parlementaires dans le déploiement du projet Bleu SIEL ?

La fonctionnalité permettant d'assurer un tel suivi est prévue et figure en bonne place dans le cahier des charges du projet.

4. Si non, quels sont les éléments qui empêcheraient d'effectuer un suivi temporel à toutes les étapes du traitement des interventions ?

Aucun élément ne l'empêcherait.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 29 novembre 2017.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean